

Aujourd'hui vingt-sept juillet mil huit cent quarante, en présence du
 Conseil municipal réuni à cet effet Monsieur Forestas (idouard) nommé adjoint
 de la commune de Combiers par arrêté de M^r. le Préfet du département de la Charente du
 dix-sept juillet courant, a été installé dans ses fonctions, après avoir prêté le serment
 exigé par la loi du 31 août 1830. Serment ainsi conçu :

« Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux
 lois du Royaume ».

Harard Hamand
 maire

Jacques Chabasse à Dilaivine
 Saisir Signe

Monsieur...
 [Signature]

jurage
 [Signature]

J. Duquang
 maire